

Paris, le 12 février 2014

**Compte rendu du Conseil d'administration du 11 février 2014  
convoquant l'Assemblée générale des actionnaires**

2, place Jean Millier  
Arche Nord Coupole/Regnault  
92 400 Courbevoie France  
Tel. : (33) 1 47 44 58 53  
Fax : (33) 1 47 44 58 24

Martin DEFFONTAINES  
Karine KACZKA  
Magali PAILHE  
Patrick GUENKEL

Robert HAMMOND (U.S.)  
Tel. : (1) 713-483-5070  
Fax : (1) 713-483-5629

TOTAL S.A.  
Capital 5 944 195 400 euros  
542 051 180 R.C.S. Nanterre

[www.total.com](http://www.total.com)

Le Conseil d'administration de Total s'est réuni le 11 février 2014 sous la présidence de M. Christophe de Margerie, Président-directeur général. Il a examiné les comptes du Groupe pour le quatrième trimestre 2013 et a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2013 ainsi que les comptes sociaux de la société mère. Le Conseil propose la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 2,38 €/action, qui sera soumise à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra à Paris le 16 mai 2014, contre un dividende de 2,34 €/action au titre de l'exercice 2012 (soit 1,7 % d'augmentation). Le solde du dividende de l'exercice 2013 serait ainsi de 0,61 €/action contre un solde de 0,59 €/action au titre de l'exercice 2012 (soit 3,4 % d'augmentation).

Le Conseil a décidé de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires le renouvellement, pour une durée de 3 ans, des mandats d'administrateur de Mmes Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette et Barbara Kux, ainsi que celui de M. Paul Desmarais, jr. Le Conseil a également pris acte du fait que M. Claude Mandil, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Le Conseil a décidé de ne pas pourvoir le poste ainsi rendu vacant.

Le Conseil a également décidé, conformément aux recommandations du Code AFEP- MEDEF, code de Gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement, de soumettre au vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires une résolution concernant les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Christophe de Margerie, Président-directeur général.

Le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée générale de statuer sur diverses délégations de compétence et de pouvoirs relatives à des autorisations financières à consentir au Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale diverses modifications des statuts de Total S.A. :

- Une modification des statuts à l'effet de déterminer les modalités de désignation du (ou des) Administrateur(s) représentant les salariés au Conseil d'administration, conformément à la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi.
- Deux modifications des statuts conduisant d'une part, à modifier la limite d'âge du Président de 65 à 70 ans, et d'autre part, de porter de 65 à 67 ans la limite d'âge du Directeur Général.
- Une modification des statuts visant à mettre ces derniers en harmonie avec l'Ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne concernant le droit des actionnaires à se faire représenter aux Assemblées générales.

\* \* \* \* \*

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie. Ses 97 000 collaborateurs développent leur savoir-faire dans tous les secteurs de ces industries : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, énergies nouvelles, trading et chimie. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande mondiale en énergie, présente et future. [www.total.com](http://www.total.com)